

« Steaks » sans viande. Les députés contre les pratiques trompeuses



Photo François Destoc, archives

Fini les « steaks de soja », « merguez vegan » et autres « goût bacon » : les produits alimentaires contenant une part significative de matière d'origine végétale ne pourront plus être présentés comme de la viande, ont décidé, jeudi, les députés. Dans le cadre de l'examen en commission des Affaires économiques du projet de loi agriculture et alimentation, un amendement du rapporteur Jean-Baptiste Moreau (LREM), éleveur bovin de profession et président de coopérative agricole, a été adopté afin « d'interdire certaines pratiques commerciales trompeuses pour le consommateur ». Il vise notamment les produits « qui associent des termes comme steak, filet, bacon, saucisse, à des produits qui ne sont pas uniquement, ou pas du tout, composés de viande ». La part significative de matières d'origine végétale sera fixée par arrêté.